



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LES CULTURES DE L'AUBERGINE ET DE LA CERISE DE TERRE 2014

Ce bulletin d'information présente la liste de la majorité des insecticides et des fongicides homologués dans ces légumes-fruits que sont l'aubergine et la cerise de terre. Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Avant d'utiliser un pesticide, lisez attentivement l'étiquette du produit et suivez les recommandations qui y sont indiquées. En cas de divergence entre une information mentionnée ici et celle apparaissant sur l'étiquette d'un produit, cette dernière devra être utilisée.

Informations contenues dans les tableaux

Le **ravageur visé**. Les pesticides sont présentés selon le ou les ravageurs contre lesquels ils sont homologués.

Le **nom commercial** ainsi que la **matière active** du produit.

Le nom de la **famille chimique** ainsi que le **groupe chimique**. Le numéro du groupe chimique identifie de façon rapide une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dits multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible, puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

Le **délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.

Le **délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter que des résidus de pesticides supérieurs aux normes soient présents dans l'aliment.

La **dose d'application à l'hectare** du produit.

Le **nombre de traitements permis ou la quantité maximum** pouvant être appliquée par saison. Cette information permet d'effectuer un choix plus éclairé lors des prises de décision pour le choix du produit à privilégier.

Les **indices de risque pour l'environnement (IRE) et pour la santé (IRS)**, issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), informent sur l'impact d'un pesticide sur les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Pour en savoir davantage, consultez le [site Web de l'IRPeQ](#).

Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Au besoin, consultez la [liste des personnes accréditées](#) qui offre le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Conservez ce bulletin d'information; vous pourrez le consulter tout au long de la saison.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)
Téléphone : 450 454-3992, poste 25
Courriel : cthireau@prisme.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – Solanacées – 13 juin 2014

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240 (homologué également contre le puceron)	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	imidaclopride	24	70	7 à 10 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation (jusqu'à 12 ml pour l'ADMIRE)	1 au sol	214	7
	ALIAS 240 SC								
	GRAPPLE				7	200 ml (foliaire)	2 foliaire		
	GRAPPLE ₂								
Doryphore de la pomme de terre et Punaise terne	SEVIN SL	Carbamate (1A)	carbaryl	24	1	1,25 à 6,4 L	ND	121	375
	SEVIN XLR PLUS								
Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	4
	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	spinosad	12	1	50 g (doryphore) 109 g (fausse-arpenteuse)	3	112	
	ENTRUST SC					167 ml (doryphore) 364 ml (fausse arpeuseuse)			
	SUCCESS 480 SC					83 à 182 ml			
Doryphore de la pomme de terre, Altises et Pucerons	THIONEX 50W	Cyclodiène chloré (2A)	endosulfan	216 (9 jours)	27	1,1 à 2,25 kg	(4,4 kg)	292	552
	THIONEX EC			48		1,5 à 2,5 L	2	294	572
	MINECTO DUO 40 WG (homologué également contre fausse-arpenteuse)	Néonicotinoïde et Diamide (4A et 28)	thiaméthoxame et cyantraniliprole	12	ND	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou à la plantation)	1	389	39

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre, Altises et Punaise terne	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	carbaryl	24	2	1,25 à 6,4 L	ND	121	375
Pucerons	ACTARA®25 WG	Chloronicotinile (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g	2	212	33
	MOVENTO 150 OD	Acides tétroniques (23)	spirotétramate			347 à 585 ml	(1,17 L)	1	115
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	(730 ml)		
	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (9)	flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
Pucerons et Tétranyque	FYFANON 50 % EC	Organophosphatés (1B)	malathion	24	3	1,1 à 2,75 L	ND	144	103
	PRO MALATHION 50 EC						1		
	MALATHION 85 E (homologué également contre la punaise marbrée)					535 à 1345 ml	ND		92
	MALATHION 500								1,4 à 3,0 L
	NEUDOSAN	ND	savon (insecticide)	4	0	8,0 L	100	5	
	SAFER'S			24	ND	1 partie de concentré : 50 parties d'eau	53	5	
Pucerons et Fausse-arpenteuse	MALATHION 25W	Organophosphatés (1B)	malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	103

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Punaise terne	CYGON 480 AG	Organophosphatés (1B)	diméthoate	36	7	500 à 700 ml	ND	132	58
	CYGON 480						2		
	CYGON 480 EC								
	LAGON 480E								
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	spinétorame	12	1	140 à 200 g	3	100	7
	RADIANT SC					290 à 420 ml			13
Tétranyque	OBERON	Acides tétroniques (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	KANEMITE 15 SC	À déterminer (20B)	acéquinocyl	12	1	2,1 L	ND	25	14
	ACRAMITE 50WS	Carbazate (25)	bifénazate	12	3	851 g	1	20	12
Doryphore de la pomme de terre, Pucerons, Punaise terne et Punaise marbrée	CLOTHIANIDINE	Chloronicotinile (4A)	clothianidine	12	7	70 à 210 g (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	2	213	54
	CLUTCH 50 WDG								
Fausse-arpenteuse, Vers gris, Ver de l'épi, Doryphore de la pomme de terre, Pyrale du maïs, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 000 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Anthracnose, Brûlure alternarienne et Mildiou	CABRIO EG	Strobilurine (11)	pyraclostrobine	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6	75	35
Anthracnose et Brûlure alternarienne	QUADRIS TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	diféconazole et azoxystrobine	12	1	625 ml	3	133	68
	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole		0	292 à 512 ml	(2,04 L)	81	58
Brûlure alternarienne et Mildiou	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	sulfate de cuivre	48	1	4,0 kg	10	225	38
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	(5,25 L)	84	191
	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	boscalide	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33
	RHAPSODY ASO (moisissure grise seulement)	ND	<i>Bacillus subtilis</i>			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND
	SERENADE ASO					8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure			
	SERENADE MAX					4,5 kg; 3 à 6 kg pour la moisissure			
Mildiou	ACROBAT ^{MD} 50 WP	Acide cinnamique (40)	diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	13
	CONFINE EXTRA	Phosphonate (33)	acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)	ND	1	5,0 à 10,0 L		1	5
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA								
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (45 et 40)	amétoctradine et diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	49	18

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Pucerons	ACTARA®25 WG	Nicotine (4A)	thiaméthoxame	12	1	105 g	2	212	33
	ASSAIL 70 WP	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	acétamipride		7	56 à 86 g	4	1	20
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	spirotétramate		1	347 à 585 ml	1,17 L		115
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (9)	flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
Pucerons et Tétranyque	SAFER'S	ND	savon (insecticide)	24	ND	1 partie du concentré : 50 parties d'eau	ND	100	53
Doryphore de la pomme de terre	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4	91	4
	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	spinosad			50 g	3	112	2
	ENTRUST SC					167 ml	3	112	
	SUCCESS 480 SC					83 ml	ND		4
Doryphore de la pomme de terre, Altises et Pucerons	ADMIRE 240	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	imidaclopride	24	70	7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation	1 (au sol)	214	7
					1	200 ml (foliaire)	2 (foliaire)		
	MINECTO DUO 40 WG	Néonicotinoïde et Diamide (4A et 28)	thiaméthoxame et cyantraniliprole	12	ND	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou à la plantation)	1	389	39

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre, Pucerons, Punaise terne et Punaise marbrée	CLOTHIANIDINE	Chloronicotinile (4A)	clothianidine	12	7	70 à 105 g (doryphore et puceron); 140 g (punaise terne); 210 g (punaise marbrée)	2	213	54
	CLUTCH 50 WDG								
Vers gris, Doryphore de la pomme de terre, Pucerons et Altises	EXIREL	Diamide (28)	cyantraniliprole	12	1	250 à 1 000 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5
Tétranyque	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis (ou quantité maximum)	IRE	IRS
Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	(2,04 L)	81	58
	QUADRIS F	Strobilurine (11)	azoxystrobine		1	300 à 500 ml	3 (1,5 L)	52	14
	QUADRIS TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	diféconazole et azoxystrobine			625 ml		133	68
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	(5,25 L)	84	191
	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	boscalid	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	33
	RHAPSODY ASO *moisissure grise seulement	ND	<i>Bacillus subtilis</i>			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND
	SERENADE ASO					8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure	ND	1	ND
	SERENADE MAX					4,5 kg; 3 à 6 kg pour la moisissure			
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et Acide cinnamique (40 et 45)	amétoctradine et diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	49	18
	PHOSTROL	Phosphonate (33)	acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)		0	2,9 à 5,8 L	4	1	5